

**ARRÊTÉ N° 2023 / 059**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Saint-Pierre-dels-Forcats**

**Le maire de Saint-Pierre-dels-Forcats,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 07 septembre 2023 par Monsieur MERCIER Quentin - Madame PENACQ Caroline demeurant 20 Rue Des Rhododendrons, Bolquère (66210);

Vu l'objet de la demande :

- pour maison individuelle à destination d'habitation principale ;
- sur un terrain situé Impasse Del Boutas, à Saint-Pierre-dels-Forcats (66210) ;
- pour une surface de plancher créée de 82 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

Vu la loi n°2001-44 du 17/01/2001 modifiée par les lois n°2003-707 du 01/08/2003 et n°2004-804 du 09/08/2004 relatives à l'archéologie préventive.

Vu la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, article 79 modifiant la redevance d'archéologie préventive ;

Vu la plan local d'urbanisme approuvée en date du 10/05/2016 ;

Vu la mise à jour modifiant les SUP par arrêté du 25/01/2019 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A SAINT PIERRE DELS FORCATS

Le 08/09/2023

Le maire,

Pierre BLANQUET

